



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/37
24 octobre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quinzième réunion
Montréal, 16-20 novembre 2015

PROPOSITION DE PROJET : BAHREÏN

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUÉ et ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Bahreïn

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (principale), ONUDI	68 ^e	39% d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2014	49,14 (tonnes PAO)
--	--------------	--------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2014		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				27,0	17,7				44,7
HCFC-123					0,1				0,1
HCFC-124					0,0				0,0
HCFC-141b					0,9				0,9
HCFC-142b									
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		9,9							9,9

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	51,9	Point de départ des réductions globales durables :	61,39
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	23,21	Restante :	38,8

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	7,7	0,0	6,0	0,0	1,1	14,8
	Financement (\$US)	0	1 002 211	0	770 811	0	141 775	1 914 797
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,2	1,0		0,5		0,2	2,9
	Financement (\$US)	163 850	141 250		62 150		28 250	395 500

VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013	2014	2015*	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	51,9	51,9	46,7	46,7	46,7	46,7	46,7	33,7	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	51,8	51,8	46,6	46,5	45,4	43,5	37,3	31,7	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	120 000	0	145 000	0	125 000	0	55 000	0	25 000	470 000
		Coûts d'appui	15 600	0	18 850	0	16 250	0	7 150	0	3 250	61 100
	ONUDI	Coûts du projet	549 455	0	0	0	936 646	0	720 384	0	132 500	2 338 985
		Coûts	38 462	0	0	0	65 565	0	50 427	0	9 275	163 729

	d'appui										
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	Coûts du projet	669 455	0	0							669 455
	Coûts d'appui	54 062	0	0							54 062
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)	Coûts du projet				145 000						145 000
	Coûts d'appui				18 850						18 850

*Deuxième tranche prévue pour 2014 mais soumise que lors de la 75^e réunion.

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de Bahreïn, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 75^e réunion, une demande de financement pour la deuxième tranche¹ du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au montant de 145 000 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 18 850 \$US, uniquement pour le PNUE. La proposition comprend le rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2015 à 2016.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le Gouvernement de Bahreïn a fait état d'une consommation de 49,14 tonnes PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC sur la période de 2010 à 2014 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Bahreïn (Données de l'article 7 pour 2010-2014)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014	Valeur de référence
Tonnes						
HCFC-22	1 064,4	1 031,1	1 358,8	891,4	876,13	935,8
HCFC-123	0	0	0	2,7	2,724	0
HCFC-124	0	0	2,0	0	1,63	0
HCFC-141b	1,7	5,5	7,3	4,7	7,82	4,0
Sous-total (mt)	1 066,1	1 036,6	1 368,1	898,8	888,30	939,7
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés	25,8	62,8	82,3	123,1	90,1	91,87*
Total (tonnes métriques)	1 091,9	1 099,4	1 450,4	1 022,0	978,4	
Tonnes PAO						
HCFC-22	58,5	56,71	74,73	49,0	48,19	51,5
HCFC-123	0	0	0	0,1	0,05	0
HCFC-124	0	0	0,05	0	0,04	0
HCFC-141b	0,2	0,6	0,81	0,5	0,86	0,4
Sous-total (tonnes PAO)	58,7	57,32	75,59	49,6	49,14	51,9
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés	2,8	6,9	9,1	13,5	9,9	10,11*
Total (tonnes PAO)	61,6	64,2	84,6	63,1	59,05	

*Consommation moyenne entre 2007 et 2009

3. La forte consommation observée en 2012 est due au fait que le fabricant de systèmes de climatisation Awal Gulf Manufacturing Company (AGM) a accumulé des stocks dans le but de remplir en 2013 l'objectif de réglementation prévu par le Protocole de Montréal. À compter de l'année 2013, la consommation de HCFC a été contrôlée par le biais de quotas fixant des niveaux inférieurs aux objectifs prévus par l'Accord conclu entre le Gouvernement de Bahreïn et le Comité exécutif. La consommation de 49,14 tonnes PAO de HCFC en 2014 était inférieure à la valeur de référence de 51,9 tonnes PAO établie aux fins de conformité.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement est en train de mettre en place un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC était de 49,28 tonnes PAO en 2014, soit un chiffre légèrement supérieur aux données concernées par l'article 7 en vertu du Protocole de Montréal. La vérification a permis de

¹ La deuxième tranche était initialement prévue pour 2014 mais n'a été soumise que lors de la 75^e réunion.

conclure que Bahreïn respectait les objectifs de réglementation définis dans l'Accord pour les années 2013 et 2014.

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

5. Le Gouvernement de Bahreïn a fait état des données de sa consommation de HCFC par secteur dans le rapport de mise en œuvre du PN pour 2014, soit 3,5 tonnes PAO de moins que les données indiquées en vertu de l'article 7. Le PNUE a expliqué que les données relatives aux importations déclarées dans le PN sont cohérentes avec les données concernées par l'article 7. Les données du PN reflètent la consommation de HCFC dans les différents secteurs au cours de cette même année. Sur le volume total de HCFC-22 importé en 2014, 3,5 tonnes PAO n'ont pas été utilisées au cours de l'année en question.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le Gouvernement a promulgué la loi 54/2014 pour faire appliquer la Réglementation unifiée du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG). La Réglementation unifiée du CCG contrôle les importations, les exportations et les échanges de SAO et d'appareils à base de SAO au sein des pays du CCG. Cette nouvelle loi 54/2014 sanctionne les cas de violation et mandate le Conseil suprême pour l'environnement (CSE) pour qu'il promulgue les règlements correspondants. Le CSE a élaboré un plan permettant de promulguer des règlements s'appliquant à la récupération et au recyclage obligatoires des frigorigènes, à la certification des techniciens et à l'interdiction des équipements à base de HCFC.

7. Bahreïn a mis en place un système opérationnel d'octroi de permis et de quotas applicable aux HCFC. Quant au CSE, il définit le quota d'importation sur la base de la consommation maximale admissible prévue par le Protocole de Montréal et le répartit entre les importateurs selon leur historique d'importations. Le quota est appliqué par les douanes aux ports d'entrée. Les données relatives aux importations et exportations ont été recueillies auprès des douanes et des importateurs, puis vérifiées par le CSE en vue de faire état de la consommation du pays.

Secteur de fabrication

8. La phase I du PGEH comprend la reconversion des chaînes de fabrication des climatiseurs à éléments séparés et des climatiseurs monoblocs en remplaçant le HCFC-22 par des technologies à base de HFC-32 ou de HC-290. Une chaîne d'essai de cette technologie de remplacement a été mise en place. Un accord a été signé entre l'ONUDI et AGM. Suite aux discussions portant sur les détails techniques des équipements à acheter, les termes de références ont été préparés et le processus d'achats a été lancé. Au cours de ce dernier a été envisagée la possibilité de transférer les équipements achetés pour le projet annulé de l'entreprise SAGA qui devait voir le jour en Arménie². Toutefois, l'examen de l'équipement a permis de conclure qu'il ne correspondait pas aux caractéristiques techniques de la chaîne de production d'AGM. Par conséquent, il a été décidé de reprendre le processus d'achats. L'évaluation des offres reçues est achevée et le bon de commande a été émis. L'équipement devrait être livré en mai 2016.

² Le projet de reconversion de la chaîne de fabrication des systèmes de réfrigération à usage commercial visant à la remplacer par une technologie à base d'hydrocarbures a été annulé car le fabricant arménien SAGA se trouvait dans une situation financière précaire et n'était pas en mesure de mettre en œuvre le projet.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

9. La Société des ingénieurs de Bahreïn (ou Bahrain Society of Engineers, BSE)³ a été mandatée pour mettre en œuvre la totalité des activités proposées dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération, notamment la formation et la certification des techniciens, la mise à jour des réglementations et l'élaboration de normes, ainsi que les activités de sensibilisation du public prévues dans le PGEH. Le CSE continuera d'exploiter le système d'octroi de permis et de quotas. Une équipe directrice de projet représentée par le PNUE, le CSE et la BSE a été créée. Un plan de travail pour le programme national de certification des techniciens a été convenu avec le Ministère du travail, et la première série de codes actualisés devrait être publiée d'ici le premier trimestre 2016 en vue d'une formulation d'observations.

10. Un plan de formation des agents des douanes a été élaboré en collaboration avec le service des douanes. Quinze maîtres formateurs ont été formés, et des ateliers de formation destinés aux agents des douanes ont été programmés entre octobre 2015 et février 2016. De nouveaux identificateurs de frigorigènes ont été achetés et sont attendus pour le milieu de l'année 2016. Le système électronique d'octroi de permis actuellement en exploitation fait l'objet d'un examen visant à y intégrer un secteur séparé pour les SAO et à permettre l'enregistrement en ligne, l'octroi de permis, la mise en place de quotas, le dédouanement des expéditions, le suivi des échanges et des stocks, les rapports d'importations de ces substances, et le suivi des équipements en contenant. Une fois l'examen terminé, des recommandations seront formulées pour introduire les changements. Le travail se poursuivra au cours de la tranche suivante.

11. Un plan de travail visant à réviser et mettre à jour les normes et codes nationaux applicables aux HCFC a été élaboré en collaboration avec le Ministère de l'industrie et du commerce. Ce plan s'intéresse notamment à l'utilisation des frigorigènes à base d'hydrocarbures et d'ammoniac, aux normes nationales concernant l'étiquetage et aux relevés et rapports relatifs à la consommation de HCFC. Un comité de travail a été créé ; il est prévu de publier, mi-2016, une première série de normes à jour applicables à l'étiquetage, l'enregistrement, l'installation d'équipements à base d'hydrocarbures et d'ammoniac, et la manipulation et l'élimination des cylindres réfrigérants. Le travail se poursuivra au cours des tranches suivantes.

12. La mise en place du centre national de récupération des HCFC a été lancée. Les critères de sélection de l'entreprise qui accueillera le centre de récupération ont été élaborés et l'appel d'offres a été publié. L'achat des équipements destinés au centre de récupération a débuté, et ces derniers seront livrés en mai 2016. Le centre sera opérationnel d'ici le milieu de l'année 2016.

13. Des documents de sensibilisation du public ont été élaborés pour promouvoir les nouvelles réglementations de contrôle des HCFC. Un atelier a été organisé pour lancer la mise en œuvre du PGEH.

Niveau de décaissement des fonds

14. En date de septembre 2015, des 774 455 \$US approuvés jusque-là, 131 925 \$US (17 pour cent) avaient été décaissés (60 000 \$US pour le PNUE et 71 925 \$US pour l'ONUDI). Le solde de 642 530 \$US sera décaissé en 2016.

³ La BSE est une association technique sans but lucratif, forte d'une expérience positive de coopération avec le Conseil suprême pour l'environnement (CSE) dans différentes activités environnementales, y compris pour la mise en œuvre du plan de gestion d'élimination définitive (PGED).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Bahreïn (\$US)

Tranche	1 ^{re} tranche du PGEH	Fonds issus de PGED	Total approuvé	Décaissé	Solde	Taux de décaissement (en %)
PNUE	120 000	105 000	225 000	60 000	165 000	27
ONUDI	549 455	0	549 455	71 925	477 530	13
Total	669 455	105 000	774 455	131 925	642 530	17

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

15. La deuxième tranche comprenant le financement uniquement destiné au PNUE sera mise en œuvre entre décembre 2015 et décembre 2016. Au cours de cette période, les activités suivantes seront menées :

- a) Réalisation d'une campagne de sensibilisation destinée aux autorités publiques et aux parties prenantes concernées portant sur l'application des nouvelles réglementations du CCG (PNUE) (10 000 \$US) ;
- b) Formation de 75 agents des douanes, hauts fonctionnaires, importateurs et distributeurs, aux réglementations, au suivi et à la prévention du commerce illicite de SAO (15 000 \$US) ;
- c) Poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du système électronique d'octroi de permis pour les importations et exportations de SAO et de produits à base de SAO. Ce système comprendra également le suivi des substances de remplacement des SAO (15 000 \$US) ;
- d) Poursuite de l'élaboration des normes et codes nationaux applicables à l'utilisation des frigorigènes à base d'hydrocarbure et d'ammoniac, l'étiquetage, l'enregistrement et la constitution des rapports de consommation de HCFC (20 000 \$US) ;
- e) Formation de 250 techniciens aux bonnes pratiques d'entretien via le programme de certification (25 000 \$US) ;
- f) Programme de sensibilisation destiné aux utilisateurs finaux, aux propriétaires d'immeubles et aux principaux décideurs en vue de favoriser les technologies à faible potentiel de réchauffement global (PRG) (15 000 \$US) ; et
- g) Mise en œuvre et suivi du projet, y compris vérification de la consommation (45 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH*Cadre juridique*

16. Le Gouvernement de Bahreïn a déjà émis des quotas d'importation sur les HCFC de 45,97 tonnes PAO pour 2015, conformément aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de fabrication

17. Le Secrétariat s'est enquis de la façon dont le projet de démonstration visant à promouvoir les frigorigènes à faible PRG pour les secteurs de la climatisation des pays à température ambiante élevée en Asie de l'Ouest (projet PRAHA), a aidé au choix de la technologie à utiliser pour le projet de reconversion chez AGM. Le PNUE et l'ONUDI ont indiqué qu'AGM a participé au projet PRAHA en tant qu'équipementier. Actuellement les prototypes sont en cours d'essai, et le rapport final est prévu d'être publié en janvier 2016. Parmi les technologies évaluées dans le cadre du projet PRAHA figuraient le HC-290 et le HFC-32, soit les options retenues par AGM. Les résultats du projet PRAHA donneront de nouvelles orientations à l'AGM pour lui permettre de faire son choix définitif concernant la technologie.

18. Dans le cadre du projet PRAHA, AGM est en train de tester les prototypes de frigorigènes à base de HFO. Ces derniers n'ont été mis à disposition qu'au cours du second semestre 2013, après l'approbation du PGEH pour Bahreïn. Aussi, lorsqu'ils présenteront la troisième tranche à la fin de l'année 2016, le PNUE et l'ONUDI seront dans une meilleure position pour décider de la technologie la mieux adaptée pour AGM. Si un frigorigène à base de HFO est sélectionné, le PNUE a indiqué que la troisième tranche serait ajustée avec, très probablement, peu de conséquences en termes de dépenses supplémentaires d'investissements pour le projet, tel qu'il a été approuvé.

19. Suite à une demande d'informations complémentaires concernant le retard de mise en œuvre de la reconversion au sein d'AGM, le PNUE a indiqué que, bien que la reconversion chez AGM avait connu des retards de mise en service en raison des défis liés à la sélection de la technologie étant donné que plus de 70 pour cent de ses produits sont vendus sous des marques régionales, y compris à des fabricants situés dans les pays voisins (par exemple au Koweït, en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis), où leurs entreprises de fabrications de climatiseurs ne seront pas reconverties au cours de la phase I de leurs PGEH⁴, le projet est actuellement en bonne voie. L'équipement pour la chaîne de production d'essai sera livré en mai 2016 et l'installation achevée en juillet 2016. Les tests et essais seront quant à eux terminés d'ici la fin de l'année 2016. Une fois les essais achevés, la technologie de remplacement (HC-290 ou HFC-32) sera sélectionnée et la reconversion de la chaîne de fabrication des climatiseurs à éléments séparés sera lancée.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

20. Étant donné que les chaînes de fabrication de climatiseurs chez AGM seront reconverties vers des technologies à base de HC-290 ou de HFC-32, il est de la plus haute importance d'élaborer des normes pour les frigorigènes inflammables en vue de la commercialisation des produits reconvertis. En réponse à la requête du Secrétariat, le PNUE a indiqué que l'élaboration de réglementations, de codes et de normes applicables à l'utilisation des frigorigènes inflammables avait été placée en priorité dans le plan de travail du CSE et du comité local chargé des normes.

21. Il a été noté que le financement approuvé pour la phase I ne prévoyait pas de programme de formation pour les techniciens travaillant dans le secteur de l'entretien. Le PNUE a formulé le conseil que la formation des techniciens soit dispensée par l'intermédiaire du programme de certification des techniciens dont la mise en œuvre est prévue au cours de la deuxième tranche.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

22. La mise en œuvre du PGEH a été retardée en raison de la restructuration du CSE en 2013 et du départ à la retraite de l'administrateur de l'ozone à la fin de l'année 2013. Toutefois, des contrats ont déjà été signés avec la BSE, et la mise en œuvre suit son cours. Le suivi et la coordination des activités vont se poursuivre.

⁴ Paragraphe 15 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/22.

Faible taux de décaissement et nécessité de la deuxième tranche

23. Le Secrétariat a noté que le décaissement de la première tranche n'avait pas respecté le seuil exigé de 20 pour cent. Le PNUE a expliqué que le PGEH pour Bahreïn se composait de deux volets : le volet lié aux investissements destinés à reconverter la chaîne de fabrication des climatiseurs AGM, et le volet non lié aux investissements destiné à renforcer la capacité du pays à adopter des solutions de remplacement à faible PRG et à réduire la demande en HCFC pour l'entretien. Le faible taux de décaissement observé au niveau du volet lié aux investissements, soit 82 pour cent du financement total approuvé pour la première tranche, a entraîné un faible taux de décaissement global de la première tranche. Toutefois, la mise en œuvre du volet non lié aux investissements (c'est-à-dire la mise en œuvre du système d'octroi de permis et de quotas ; l'élaboration des réglementations, normes et codes applicables aux frigorigènes inflammables ; et le programme de certification des techniciens) progresse. Ce volet est essentiel pour veiller au respect des objectifs du Protocole de Montréal et soutenir la commercialisation des systèmes de climatisation reconvertis aux technologies à faible PRG. La publication et l'application des réglementations et normes techniques nécessitent trois à quatre années de travail continu. Le PNUE devrait procéder au traitement du second versement des contrats d'un montant de 55 000 \$US avant la fin de l'année 2015, lequel sera suivi par un versement de 50 000 \$US au cours du premier trimestre de l'année 2016 de manière à épuiser 73 pour cent du financement du PNUE correspondant à la première tranche. Si la deuxième tranche est à nouveau retardée, le volet non lié aux investissements devra faire face à un grave arrêt des activités, et l'élan généré sera perdu et mettra en péril tous les efforts déployés jusqu'à aujourd'hui.

24. Le PNUE a en outre indiqué que Bahreïn, en tant que premier pays à température ambiante élevée à se soucier de la consommation de HCFC dans le secteur de la fabrication des systèmes de climatisation, était confronté à plusieurs défis en termes d'harmonisation de sa stratégie d'élimination en raison du développement du marché régional, en notant que l'industrie de la climatisation à Bahreïn reposait lourdement sur les marchés voisins. Bien que la mise en œuvre de la reconversion d'AGM ait connu un certain retard, l'équipement destiné aux essais de la chaîne de fabrication de climatiseurs à éléments séparés devrait être expédié en février 2016, et les essais destinés à la reconversion de la chaîne centrale seront lancés en mars 2016, ce qui entraînera des décaissements supplémentaires d'un montant de 212 000 \$US de la part de l'ONUDI. Avec les décaissements supplémentaires du PNUE et de l'ONUDI, le décaissement global de la première tranche atteindra 58 pour cent.

25. Le Secrétariat a noté que la deuxième tranche ne concerne que des activités dans le secteur de l'entretien qui doivent être mises en œuvre avec l'assistance du PNUE. Tandis qu'il a été suggéré de reporter la demande de la deuxième tranche à la 76^e réunion et de présenter un plan d'action révisé associant les demandes de financement pour les deuxième et troisième tranches, le PNUE a indiqué que cette option n'était pas possible dans la mesure où les essais destinés à la production des systèmes de climatisation chez AGM seraient achevés peu après la 76^e réunion ; et que le fait de reporter la deuxième tranche à la dernière réunion en 2016 pourrait avoir des conséquences majeures dans la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien, en notant par ailleurs que 80 pour cent des fonds mis à la disposition du PNUE seront déboursés d'ici le premier trimestre 2016.

Conclusion

26. Suite aux premiers retards qui ont été résolus, la mise en œuvre de la première tranche est en cours. La consommation de HCFC en 2014 est inférieure à la consommation maximale admissible prévue par l'Accord conclu entre le Gouvernement et le Comité exécutif. Un cadre juridique a été mis en place, y compris un système d'octroi de permis et de quotas sur les importations de HCFC. Des réglementations, codes et normes seront élaborés pour autoriser l'introduction de technologies de remplacement à faible PRG dans le secteur de la climatisation. La mise en œuvre du programme de certification des techniciens et la formation des agents des douanes progressent, avec un taux de décaissement de 27 pour cent pour le volet non lié aux investissements. La reconversion de la chaîne de production par l'intermédiaire d'essais

chez AGM a également commencé ; avec un décaissement supplémentaire de 212 000 \$US de l'ONUDI prévu avant mars 2015.

27. Étant donné que le taux de décaissement global n'a pas atteint le seuil de 20 pour cent, et dans la mesure où l'approbation de la deuxième tranche pour poursuivre la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération est nécessaire, le Secrétariat soumet pour examen individuel la demande de financement du Gouvernement de Bahreïn. Le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation de la deuxième tranche à la condition que les fonds ne soient libérés que lorsque le décaissement de la première tranche a atteint 20 pour cent, et que cela ne constitue pas un précédent à des fins d'approbations ultérieures.

RECOMMANDATION

28. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour Bahreïn ; et
- b) D'approuver la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour Bahreïn et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2015-2016, pour un montant de 145 000 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 18 850 \$US pour le PNUD, à titre exceptionnel et étant entendu que les fonds approuvés ne seraient pas transférés au PNUE jusqu'à ce que le décaissement de la première tranche ait atteint le seuil de 20 pour cent conformément à l'alinéa 5 c) de l'Accord conclu entre le Gouvernement de Bahreïn et le Comité exécutif.
